

ARRÊTÉ 2026-ÉLE-SESS-STAPS-01

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

Pour le renouvellement complet des représentantes et des représentants du collège dit « des usagers » au Conseil de gestion de l'UFR des sciences de l'éducation, des sciences sociales et des sciences et techniques des activités physiques et sportives (SESS-STAPS) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** la décision cadre en date du 13 avril 2023 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** les statuts de l'UFR des sciences de l'éducation, des sciences sociales et des sciences et techniques des activités physiques et sportives (SESS-STAPS) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 3 octobre 2025 par laquelle Madame Karine Bergès a été élue à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** l'avis du Comité électoral consultatif ;


ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement complet des représentantes et des représentants du collège dit « des usagers » au Conseil de gestion de l'UFR des sciences de l'éducation, des sciences sociales et des sciences et techniques des activités physiques et sportives (SESS-STAPS) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	Au plus tard le mardi 15 septembre 2026
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	Au plus tard le vendredi 25 septembre 2026 à 16 h 00
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	Au plus tard le lundi 28 septembre 2026
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les usagers dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	Au plus tard le mercredi 30 septembre 2026 à 16 h 00
Scellement de l'urne	Lundi 5 octobre 2026 à 12 h 00
PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	
DU MARDI 6 OCTOBRE 2026 À 10H00 AU MERCREDI 7 OCTOBRE 2026 À 16H00	
Clôture des opérations de vote et dépouillement	Mercredi 7 octobre 2026 à 16 h 30
Proclamation des résultats	Au plus tard le vendredi 9 octobre 2026
Ouverture de la période de recours contentieux	À compter de la proclamation des résultats
Délai de recours devant le CCOE	Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats

ARRÊTÉ 2026-ÉLE-SESS-STAPS-01

ARTICLE 2 :

Le directeur et la responsable administrative de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 2026

La Présidence de l'Université